

BILAN DE COMPETENCES



Charte d'engagement handicap

MERCI A VOUS POUR LA CONFIANCE
ACCORDEE QUANT A LA REALISATION
DE VOTRE BILAN DE COMPETENCES

FORMATION : Bilan de compétences
FORMATEUR : Aude MONSTERLET
SIRET : 948 036 736 00015
NDA : 326 203 609 62

Version 1
06.06.2026



06.14.96.35.33



aude.m@oxalide.fr

Aude MONSTERLET – Société Individuelle à l'IS – SIRET : 948 036 736 00015
Organisme de formation enregistrée sous le numéro : 32620360962
Siège sociale : 71 rue des Près – Ecques

Charte d'Engagement Handicap

Notre engagement :

Chez Oxalide, nous sommes convaincus que chaque personne doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement de qualité, quels que soient son parcours, sa situation ou ses besoins spécifiques.

Nous nous engageons à favoriser l'accessibilité de nos prestations et à mettre en œuvre les adaptations nécessaires afin de permettre à chacun de réaliser son bilan de compétences dans les meilleures conditions.

Notre démarche repose sur les principes d'égalité des chances, de non-discrimination, de confidentialité et de respect de la singularité de chaque personne.

Accueil et écoute :

Nous accueillons toute personne en situation de handicap, qu'il soit visible ou invisible, permanent ou temporaire.

Dès le premier échange, nous invitons les bénéficiaires à nous faire part de leurs besoins spécifiques afin d'identifier ensemble les solutions d'adaptation les plus appropriées.

Les informations communiquées sont recueillies dans le respect de la confidentialité et ne sont utilisées que dans le but d'assurer un accompagnement adapté. Nous n'apportons aucun jugement à votre situation.



06.14.96.35.33



aude.m@oxalide.fr

Adaptation de l'accompagnement

Afin de garantir l'accessibilité de nos prestations, nous étudions et mettons en place, lorsque cela est nécessaire, des aménagements personnalisés tels que :

- l'adaptation du rythme des séances ;
- l'aménagement des horaires ;
- la réalisation des entretiens en visioconférence ;
- l'adaptation des supports pédagogiques et des outils utilisés ;
- l'allongement du temps consacré à certaines activités ;
- la prise en compte des contraintes médicales ou organisationnelles du bénéficiaire.

Chaque situation étant unique, les aménagements sont définis en concertation avec la personne accompagnée.

Accessibilité des locaux

Lorsque les accompagnements sont réalisés en présentiel, nous veillons à informer les bénéficiaires des conditions d'accessibilité des lieux d'accueil. Si des besoins spécifiques sont identifiés, nous recherchons les solutions les plus adaptées afin de garantir un accès équitable à nos prestations.

Mobilisation des acteurs spécialisés

Le bilan de compétences n'a pas vocation à se substituer aux professionnels spécialisés du handicap. Lorsque la situation le nécessite, nous pouvons orienter les bénéficiaires vers les organismes compétents afin de compléter leur accompagnement.

Parmi les acteurs ressources mobilisables :



06.14.96.35.33



aude.m@oxalide.fr

- Cap Emploi : accompagnement vers l'emploi, le maintien dans l'emploi et les évolutions professionnelles des personnes en situation de handicap ;
- Agefiph : aides et dispositifs favorisant l'insertion, l'évolution et le maintien dans l'emploi dans le secteur privé ;
- FIPHFP : accompagnement et financement des aménagements pour les agents de la fonction publique ;
- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) : information, accompagnement et accès aux droits ;
- France Travail : accompagnement vers l'emploi et la reconversion professionnelle ;
- Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST) : prévention de la désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi ;
- Comète France : accompagnement précoce des projets professionnels des personnes confrontées à un problème de santé ou à un handicap ;
- Associations spécialisées et réseaux locaux d'accompagnement adaptés à la situation de chaque bénéficiaire.

Notre rôle :

Dans le cadre de notre accompagnement, nous nous engageons à :

- accueillir chaque personne avec bienveillance et sans discrimination ;
- identifier les éventuels besoins d'adaptation ;
- mettre en œuvre les aménagements nécessaires au bon déroulement du bilan de compétences ;
- orienter vers les partenaires spécialisés lorsque cela est pertinent ;
- accompagner la construction d'un projet professionnel réaliste, durable et compatible avec les contraintes de santé ou de handicap.



06.14.96.35.33



aude.m@oxalide.fr

Amélioration continue :

- Nous nous inscrivons dans une démarche d'amélioration continue de nos pratiques afin de garantir un accompagnement toujours plus inclusif.
- Les retours des bénéficiaires, des partenaires et des acteurs spécialisés contribuent à faire évoluer nos modalités d'accueil et d'accompagnement.

Référente Handicap :

- Pour toute question relative à l'accessibilité de nos prestations ou pour évoquer un besoin spécifique, vous pouvez contacter :

Aude Monsterlet

Fondatrice d'Oxalide – Référente Handicap

06.14.96.35.33 ou aude.m@oxalide.fr

Nous étudierons ensemble les solutions les plus adaptées à votre situation afin de vous permettre de bénéficier pleinement de votre accompagnement.



06.14.96.35.33



aude.m@oxalide.fr

Aude MONSTERLET – Société Individuelle à l'IS – SIRET : 948 036 736 00015

Organisme de formation enregistrée sous le numéro : 32620360962

Siège sociale : 71 rue des Près – Ecques